

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Relative à l'incidence environnementale du projet GRAND NANCY THERMAL

La Concertation préalable est organisée par la société GRAND NANCY THERMAL DEVELOPPEMENT, à son initiative, s'inspirant de l'article L.121-16 du Code de l'environnement

Objet de la concertation : La concertation porte sur les potentielles incidences environnementales du projet GRAND NANCY THERMAL, centre aquatique, de bien-être et thermal situé rue du sergent Blandan à Nancy.

Durée de la concertation : La concertation durera 21 jours, du vendredi 15 février 2019 à 9h00 au jeudi 7 mars 2019 à 17 heures.

Modalités de la concertation :

1°/ Durant la période de concertation, le public pourra consulter le dossier de concertation relatif à l'incidence environnementale du projet GRAND NANCY THERMAL :

- Sur le site internet de la Métropole du Grand Nancy : www.grandnancy.eu
- Aux horaires d'ouverture au public des établissements suivants :
 - > Hôtel de Ville de Nancy : 1 place Stanislas - 54000 NANCY
 - > Métropole du Grand Nancy : 22-24 viaduc Kennedy - 54000 NANCY
 - > Grand Nancy Thermal : 41-43 rue du Sergent Blandan - 54000 NANCY

2°/ Une réunion publique sera organisée par GRAND NANCY THERMAL DEVELOPPEMENT le 27 février 2019 à 18H30 sur le site de GRAND NANCY THERMAL (hall entrée de la piscine ronde) 41-43 rue du Sergent Blandan - 54000 NANCY

3°/ Chacun pourra faire valoir ses éventuelles observations et propositions sur l'incidence environnementale du projet :

- Par voie électronique à l'adresse : environnement@grandnancythermal.fr
- Sur les registres prévus à cet effet aux jours et heures habituels des lieux suivants :
 - > Hôtel de Ville de Nancy : 1 place Stanislas - 54000 NANCY
 - > Métropole du Grand Nancy : 22-24 viaduc Kennedy - 54000 NANCY
 - > Grand Nancy Thermal : 41-43 rue du Sergent Blandan - 54000 NANCY

A l'issue de la période de concertation, la société GRAND NANCY THERMAL DEVELOPPEMENT établira un bilan qui sera mis à disposition du public sur le site internet de la Métropole du Grand Nancy (www.grandnancy.eu). Il comportera les éventuelles mesures nouvelles par rapport à celles déjà envisagées, mises en place pour répondre aux enseignements de la concertation.